

CONTRAT FINANCIER

OBLIGATOIRE



Veillez compléter les parties grisées

Année 2022-2023

ENTRE L'ASSOCIATION	Enseignement & Promotion Agricole de Monteils LYCÉE François MARTY - 348 Chemin du Mas de Castanié - 12200 MONTEILS	
REPRESENTÉE PAR	Mme Carine GARDES, Directrice	
REPRESENTANTS LEGAUX	Monsieur	Madame
ADRESSE		
CODE POSTAL / VILLE		
L'ÉLÈVE	NOM - Prénom de l'élève	
INSCRIT EN CLASSE DE	2de / 1ère / Terminale	PRO AE / PRO SAPAT / G / STAV
NATURE DU CONTRAT	En contrepartie de la dispense des cours donnés à l'élève et selon son statut, le(s) représentant(s) légal(aux) de celui-ci s'engage(nt) à régler la totalité des frais par prélèvement mensuel automatique le 10 de chaque mois du 10 octobre au 10 juin.	
FRAIS COMMUNS A CHAQUE ÉLÈVE	Contribution Familles / Cotisations MSA / Photocopies	
FRAIS POUR LES 1/2 PENSIONNAIRES	Demi-pension	
FRAIS POUR LES INTERNES	Frais d'internat / Adhésion à l'ASC L'OUSTAL	
FRAIS OPTIONNELS	Assurance scolaire / Transport avec bus privé du Lycée Options : Atelier - Equitation - Moto (SS ou SES) / Hébergement week-end.	
FRAIS POUR 1 ^{ÈRE} INSCRIPTION	Pour une première rentrée dans l'établissement, des droits d'inscription de 35 € seront demandés avec le retour du dossier.	
VARIATION DES PRÉLEVEMENTS	Pour tous, les deux premiers prélèvements (10 octobre - 10 novembre) seront de : 200 € pour un interne / 120 € pour un 1/2 pensionnaire / 50 € pour un externe / 400 € pour les élèves inscrits en Site d'Excellence Sportive Les prélèvements restants seront calculés en fonction de la facture annuelle dès la notification d'attribution de bourses de la part du Ministère de l'Agriculture et du choix des options.	
MODALITÉS DE FACTURATION	Une facture annuelle unique sera transmise sur ECOLE DIRECTE dans le courant du 1 ^{er} trimestre dès l'attribution de bourses. Eventuellement, selon le cas de chacun, une facture rectificative pourra être émise.	
ARRÊT DES PRÉLEVEMENTS	Dans le cas où les bourses suffisent à régler la totalité des frais, les prélèvements seront stoppés.	
REMBOURSEMENT	Le Lycée s'engage à régulariser le trop perçu à la fin de la scolarité si l'élève quitte l'établissement. Dans le cas où l'élève reste au sein de l'établissement, le trop perçu sera reporté sur l'année scolaire suivante.	
FRAIS POUR PRÉLEVEMENT REJETÉ	Si le prélèvement est refusé, le lycée se verra contraint de refacturer les frais bancaires supportés (10,50 € à l'heure actuelle) et de procéder à l'arrêt des prélèvements.	
DÉPART ANTICIPÉ	Un mois commencé est un mois dû concernant la scolarité et les frais d'internat ou de demi-pension.	

Le contrat (renouvelable chaque année) engage le(s) signataire(s) aux règlements des factures émises par le Lycée.

A

le

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature(s) du(des) Responsable(s) **OBLIGATOIRE**

Signature du
Chef d'Établissement

Carine GARDES



Voir au verso Mandat de Prélèvement



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



Année **2022-2023**



OBLIGATOIRE
le RIB (récent) du Responsable
Payeur (Parents)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association EPAM (Enseignement et Promotion Agricole de Monteils) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPAM sis à Monteils.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Veuillez compléter les parties grisées

Référence (réservée à la comptabilité)

Vos COORDONNEES

Nom-Prénom

Adresse : N° et nom de la rue

Code postal

Ville

Pays

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque - BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CREANCIER

Nom

EPAM - Enseignement et Promotion Agricole de Monteils

Identifiant ICS

FR16ZZZ505286

Emetteur **505286**

Numéro et nom de la rue

348 Chemin du Mas de Castanié

Code Postal

12200

Ville

MONTEILS

Pays

France

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à (lieu)

Le | | 20 | |

OBLIGATOIRE
Signature(s)



Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Voir au verso **Contrat financier**

